

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

Société Anonyme

Au capital de 98 000 000 francs

Siège social : 2 rue Lord Byron

75008 PARIS

RCS PARIS B 395 258 072

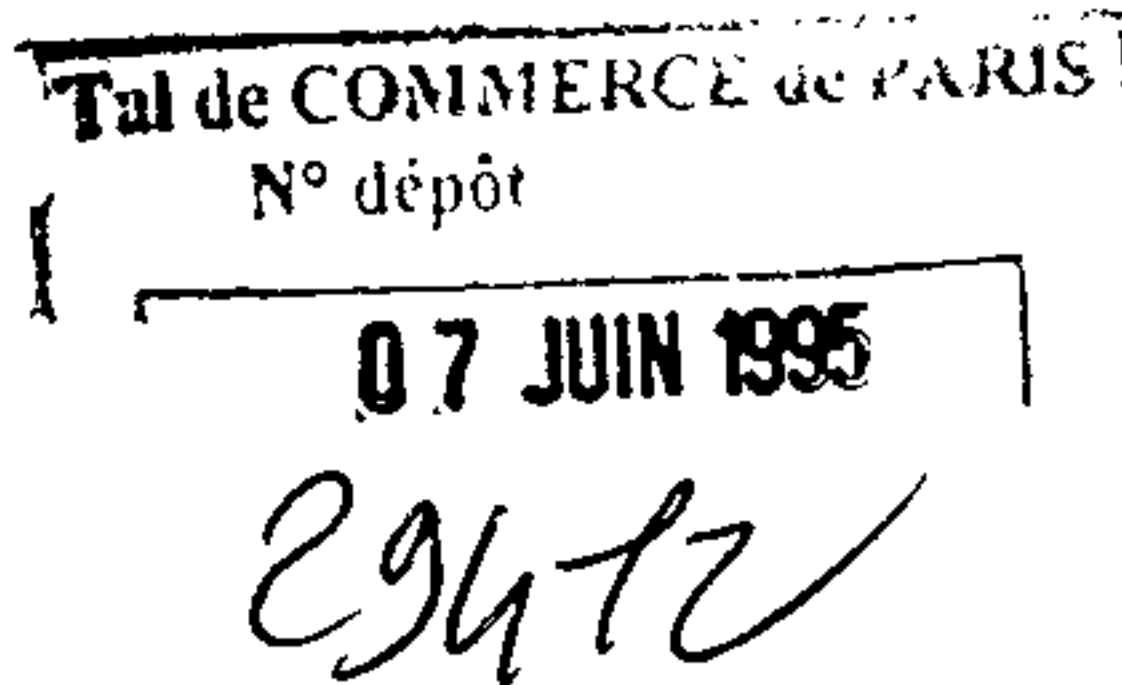
29B 7515

EXTRAIT DU

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 MAI 1995



L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
le 23 mai,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING, société anonyme au capital de 98.000.000 de francs divisé en 980.000 actions d'une même valeur nominale de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 2 mai 1995, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

Monsieur Jacques OTRUQUIN, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

- Monsieur Jacques FRANÇOISE,
- et Monsieur Jacques VERNHES,

les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Josette PEZIEU est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Serge VILLEPELET, du Cabinet A.C.L. AUDIT, Commissaire aux comptes de la société, assiste à la réunion.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 8 actionnaires représentant 979.985 actions, sur 980.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Les formules de vote par correspondance,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Les rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- La copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- La copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le Président rappelle à l'assemblée que les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire aux comptes, Approbation des comptes annuels du premier exercice social, clos le 31 décembre 1994 et quitus aux administrateurs,
2. Affectation du résultat de l'exercice 1994,
3. Renouvellement des mandats de tous les administrateurs,
4. Questions diverses;

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, lesdits rapports étant annexés au présent procès-verbal.

Le Président rappelle à l'Assemblée que, suite aux élections du 18 avril 1995, Madame Jacqueline ELBE et Monsieur Jean-François VAREILLES ne sont plus membres du Comité Exécutif et sont donc démissionnaires d'office du Conseil d'Administration de la société. Par conséquent, il appartient à l'Assemblée de décider de la nomination de Messieurs NAZEYROLLAS et VITETTA, nouveaux membres du Comité Exécutif, administrateurs en remplacement de Madame ELBE et Monsieur VAREILLES.

En outre, le mandat de Monsieur PERISSOL ne peut être renouvelé du fait de sa nomination récente en qualité de Ministre du Logement. Le Président propose de laisser son poste vacant jusqu'aux élections partielles au sein des instances de la Chambre qui seront nécessaires.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Il ajoute que les membres du Conseil d'Administration et le Commissaire aux comptes sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes explications qu'ils désirent.

Après débat, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

Troisième résolution

Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'Assemblée décide de renouveler, pour une durée de 6 ans qui expirera à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2000, les mandats des personnes suivantes :

- Monsieur Jacques **OTRUQUIN**, administrateur et actuellement Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Michel **BIBES**, administrateur,
- Monsieur Stéphane **BONNOIS**, administrateur,
- Monsieur Guy **DEBAQUE**, administrateur,
- Monsieur Jacques **FRANÇOISE**, administrateur,
- Monsieur Paul-Jean **LE ROUX**, administrateur,
- Monsieur Gérard **MARTIN**, administrateur,
- Monsieur Jacques **VERNHES**, administrateur,
- Monsieur Socrate **VILCOT**, administrateur,

L'assemblée décide en outre :

- de nommer :
 - Monsieur **VITETTA** en remplacement de Madame **ELBE**,
 - et Monsieur **NAZEYROLLAS** en remplacement de Monsieur **VAREILLES**,
- pour une durée de 6 ans.
- Et décide de laisser, à titre provisoire, le poste de Monsieur **PERISSOL** vacant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs **NAZEYROLLAS** et **VITETTA** acceptent ces fonctions et déclarent ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

.../...

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Paris,
le 24 mai 1995.

Jacques **OTRUQUIN**

